



GAVI/12/047/sk/rh

Ministre de la Santé
Ministère de la Santé
P. O. Box 386
Lomé
Togo

17 avril 2012

Monsieur le Ministre,

Demande de soutien du Togo à GAVI Alliance

Dans une lettre datée du 2 mars 2012, nous vous avons indiqué que le Comité d'examen indépendant (CEI) avait recommandé « **l'approbation** » de votre proposition relative à l'introduction des vaccins antipneumococcique et antirotavirus. Nous avons le plaisir de vous informer que le Comité exécutif de GAVI, au cours de sa réunion du 12 avril 2012, a examiné et **avalisé la recommandation du CEI** relative à votre proposition 2012 - 2015 de l'introduction du vaccin antipneumococcique et à votre proposition 2013-2015 de l'introduction du vaccin antirotavirus. Pour votre information, le résumé du rapport du CEI est joint comme annexe A.

Ainsi que cela était précisé et convenu dans le formulaire de demande présenté, le Togo cofinancera l'achat des vaccins antipneumococcique et antirotavirus. Le niveau de cofinancement est déterminé par la politique de GAVI sur le cofinancement qui classe le Togo dans le groupe à faible revenu, conformément aux données sur le Revenu National Brut (RNB) 2010 par habitant publiées par la Banque mondiale. Par conséquent, la quote-part devant être réglée par le Togo est de 0,20 dollars américains par dose pour les deux vaccins. Veuillez noter que l'obligation de cofinancer ces vaccins commencera uniquement une fois que l'approvisionnement des vaccins aura débuté.

Nous souhaitons vivement vous aider à introduire dès que possible les vaccins antipneumococcique et antirotavirus. Néanmoins, en raison d'une demande sans précédent des vaccins antipneumococcique et antirotavirus et du délai requis par les fabricants pour augmenter la production de vaccins, il est possible que l'offre mondiale ne puisse satisfaire tous les besoins à court terme des pays dont le soutien a été approuvé par GAVI.

Par conséquent, le montant réel des doses et le calendrier d'introduction du vaccin risquent de différer des chiffres figurant dans votre demande. Le montant final total en dollars américains de la quote-part de financement du Togo et le nombre de doses allouées vous seront communiqués en temps opportun dans une lettre séparée.

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec ma collègue Dr Marthe Sylvie Essengue Elouma à l'adresse messengue@gavialliance.org.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Helen Evans
Directrice générale adjointe

Pièces jointes : Annexe A : Rapport du CEI sur le pays, février 2012

Copies :

- Ministre des Finances
- Directeur des services médicaux
- Directeur du service de planification, Ministère de la Santé
- Directeur du PEV
- Représentant de l'OMS dans le pays
- Représentant de l'UNICEF dans le pays
- Groupe de travail régional
- Siège de l'OMS
- Division des programmes de l'UNICEF
- Division des approvisionnements de l'UNICEF
- Banque mondiale
- Service des finances de GAVI

Comité d'examen indépendant, Genève, 6-10 février 2012

Examen de la réponse aux conditions

Condition :

Le Togo doit présenter un rapport de situation avalisé par le CCIA montrant que les questions soulevées dans l'évaluation de la gestion efficace des vaccins – GEV, (espace de stockage, température suffisamment documentée à chaque niveau de la chaîne du froid, suivi de la congélation possible des vaccins, formation du personnel chargé des vaccins à chaque niveau) seront corrigées avant l'expédition des vaccins.

La condition initiale, la réponse du Togo et l'appréciation du CEI sont présentées en trois parties ci-dessous :

Condition 1 :

Le Togo doit présenter un rapport de situation avalisé par le CCIA montrant que les questions soulevées dans l'évaluation de la gestion efficace des vaccins (**formation du personnel chargé des vaccins à chaque niveau**) seront corrigées avant l'expédition des vaccins.

Réponse :

Deux principales activités de formation ont eu lieu récemment :

- Formation à la logistique et à la gestion des vaccins réalisée du 12 au 24 septembre 2011 pour 49 responsables aux niveaux central, régional et intermédiaire qui transmettront cette information à tous les gestionnaires de vaccins à la périphérie.
- Formation à la gestion de la chaîne du froid et à l'entretien préventif (458 agents) et correctif de la chaîne du froid et de la logistique roulante.
- Création de méthodes opérationnelles normalisées et d'affiches.

La condition 1 est remplie.

Condition 2 :

Le Togo doit présenter un rapport de situation avalisé par le CCIA montrant que les questions soulevées dans l'évaluation de la gestion vaccinale (**température suffisamment documentée à chaque niveau de la chaîne de froid, suivi de la congélation possible des vaccins**) seront corrigées avant l'expédition des vaccins.

Réponse :

La formation ci-dessus a couvert cette question. De plus, les fonds SSV de GAVI ont été utilisés pour acheter un grand nombre d'étiquettes pour congélateurs (1000) et pour réfrigérateurs (400) afin de surveiller les températures. Les nouvelles chambres froides seront toutes équipées de systèmes de surveillance automatique de la température et les techniciens privés de la chaîne de froid seront inclus dans les groupes d'entretien.

La condition 2 est remplie.

Condition 3 :

Le Togo doit présenter un rapport de situation avalisé par le CCIA montrant que les questions soulevées dans l'évaluation de la gestion efficace des vaccins (**espace de stockage**) seront corrigées avant l'expédition des vaccins.

Réponse :

En août 2011, un certain nombre d'activités ont eu lieu pour donner suite à cette question. La capacité de stockage réfrigéré et les besoins de capacité avec l'introduction des nouveaux vaccins ont été complètement recalculés. La fiche de chaîne de froid et de logistique déclare que la capacité est suffisante pour le changement de présentation du VPC en 2012, l'introduction du vaccin antirotavirus en 2013 et l'introduction du vaccin antiméningococcique A en 2014.

Le Togo est passé au vaccin pentavalent en flacon de dix doses en septembre 2011, ce qui a libéré de l'espace supplémentaire.

Niveau national :

Un tableau est inclus qui montre une capacité suffisante pour le VPC et le vaccin antirotavirus. Néanmoins, une nouvelle chambre froide de 40 m³ est encore planifiée pour 2012. Elle est financée par le Rotary International.

Niveau régional :

- Actuellement, l'une (Lomé) des six régions dispose d'une capacité insuffisante de stockage et utilise l'entrepôt central pour certains vaccins.
- Pour l'introduction du VPC et du vaccin antirotavirus, cinq des six régions n'auront pas suffisamment de place. Toutes se verront installer 15 m³ de stockage réfrigéré supplémentaire en 2013 et 2014. Ces travaux seront financés par les fonds SSV de GAVI et l'UNICEF-Togo.

Niveau des districts :

- Trois districts seulement manquent d'espace pour le VPC et cela sera résolu en fournissant de nouveaux réfrigérateurs de 50 litres.
- Avec le vaccin antirotavirus, huit districts ont une capacité insuffisante et obtiendront des réfrigérateurs de 150 litres.
- Les 11 réfrigérateurs seront financés par le Rotary International.
- De plus, 150 nouveaux réfrigérateurs sont budgétisés, avec des fonds de l'UNICEF, du Rotary et des fonds SSV de GAVI. Un budget et un calendrier avec des sources de financement sont inclus.

La condition 3 est remplie.

Recommandation : approbation